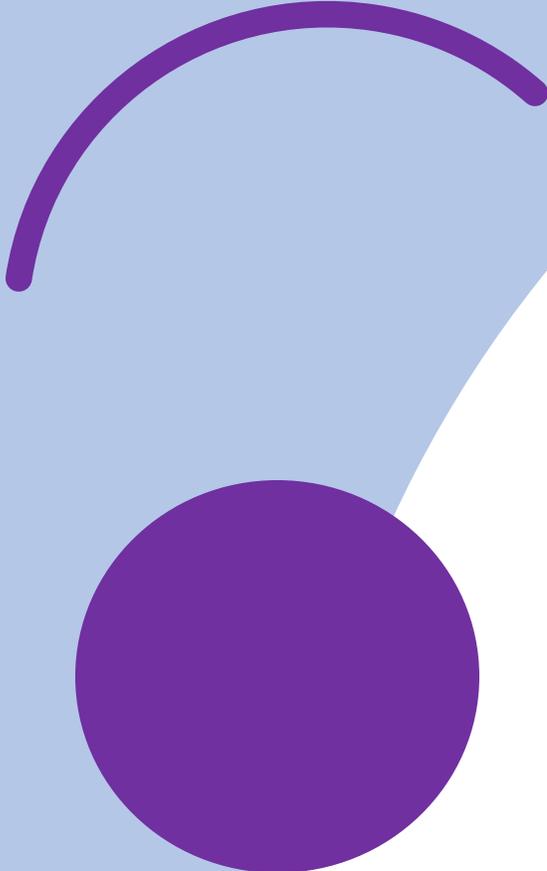


Proposition de faire un  
appel à projet porté par la  
Caf mais avec ses  
partenaires pour développer  
des places en EAJE sur les  
territoires dépourvus d'offre.

A decorative graphic on the left side of the slide, consisting of a thick purple arc at the top and a solid purple circle below it, both set against a light blue background.

# Appel à projet pour les porteurs de projets privés en mode PSU et/ou PAJE

Les équipements portés par une personne physique ou morale de droit privé sont des équipements éligibles au Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje) en référence à la Circulaire 2021-009

*Les équipements éligibles sont :*

*Les entreprises de crèche, crèches d'entreprises en mode PSU et les EAJE associatifs en mode PSU si elles répondent aux besoins du territoire,*

*Les Micro-crèches PAJE si elles sont implantées sur un territoire prioritaire.*

**ou**

*Les entreprises de crèche, crèches d'entreprises en mode PSU et les EAJE associatifs en mode PSU si elles répondent aux besoins du territoire,*

*Les MC PAJE implantées sur un territoire ciblé dans un appel à projet engagé par la Caf pour le développement de l'offre selon des modalités fixées localement.*

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le 28/12/2023

ID : 038-200085751-20231218-D\_2023\_350-DE

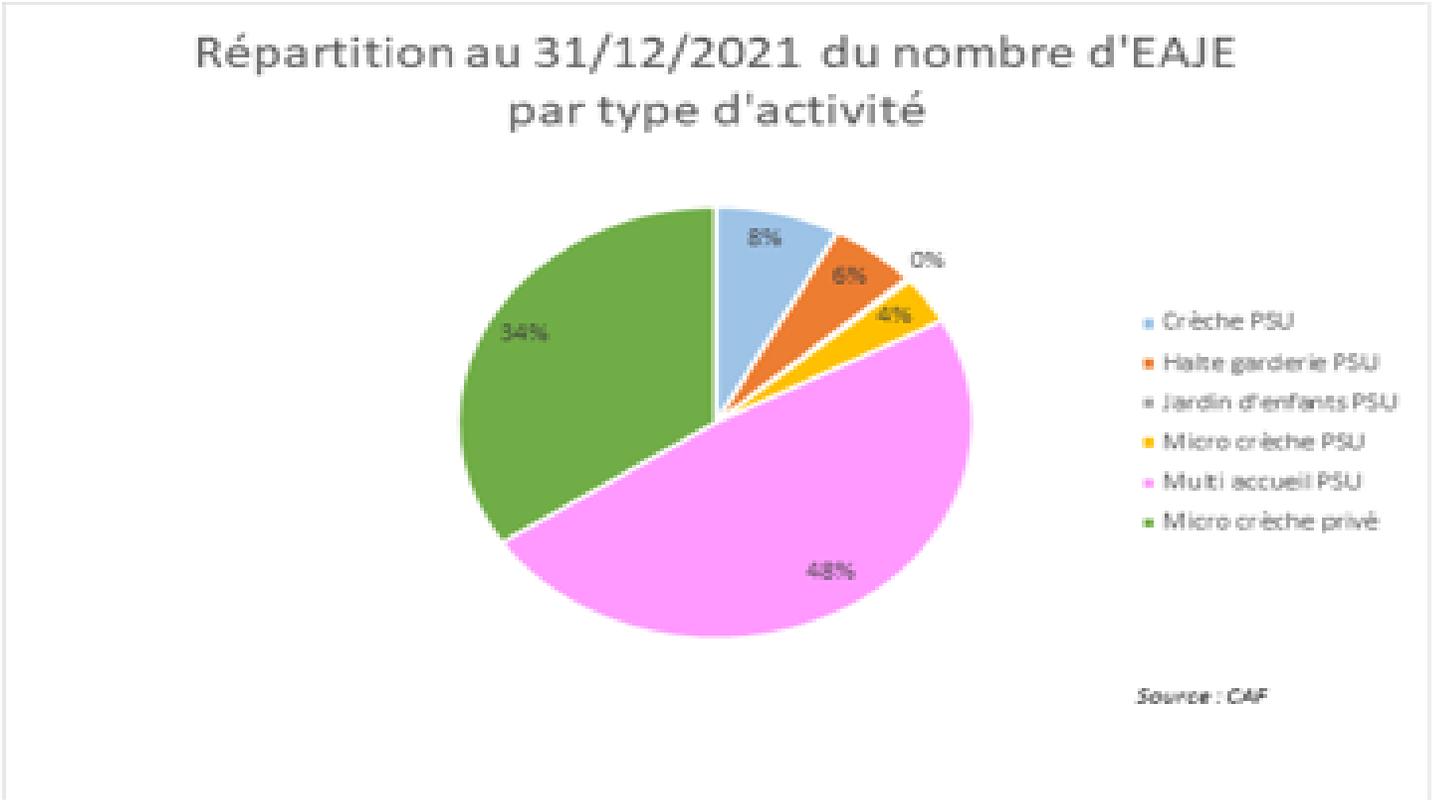
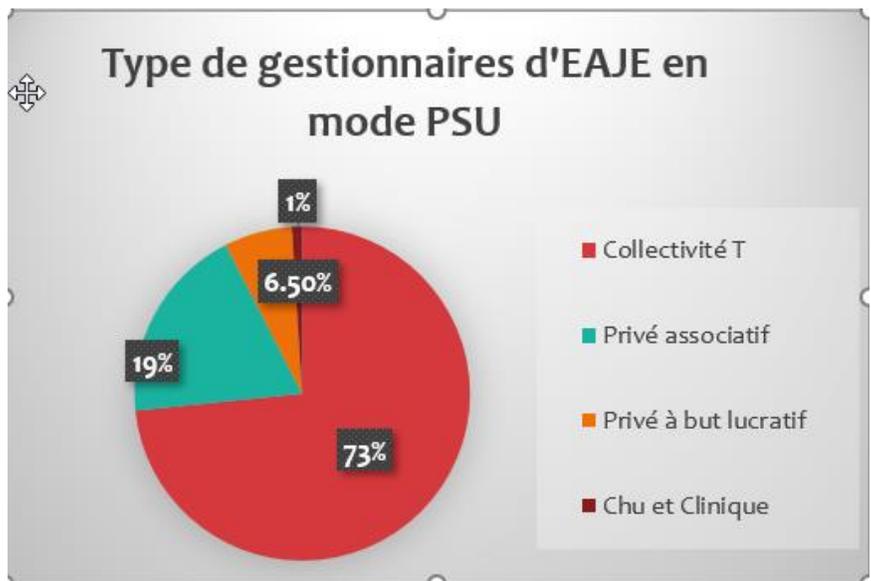


# L'offre en Isère

# Les EAJE proposent une offre d'accueil collective au regard de 2 modes

**-Les modes de gestion PSU.** Cette offre est majoritairement portée par les collectivités locales et les gestionnaires associatifs. Les acteurs du secteur privée à but lucratif en mode PSU représentent moins de 10% de l'offre avec, dans notre département, la présence des groupes 'Entreprises de crèches' Babilou-Evancia, LPCR Groupe, People & Baby et Léa et Léo. Le département compte 3 crèches d'entreprises en mode PSU (2 crèches gérées par le CHU et 1 par la clinique des Cèdres).

**-Les modes de gestion PAJE.** Cette offre est portée par des sociétés privées à but lucratif. (1/3 des Eaje existant sont en mode PAJE aujourd'hui). Il est noté une évolution constante du nombre de places en mode PAJE avec une augmentation à 18% de l'offre globale au 31/12/2022 (contre 16% en

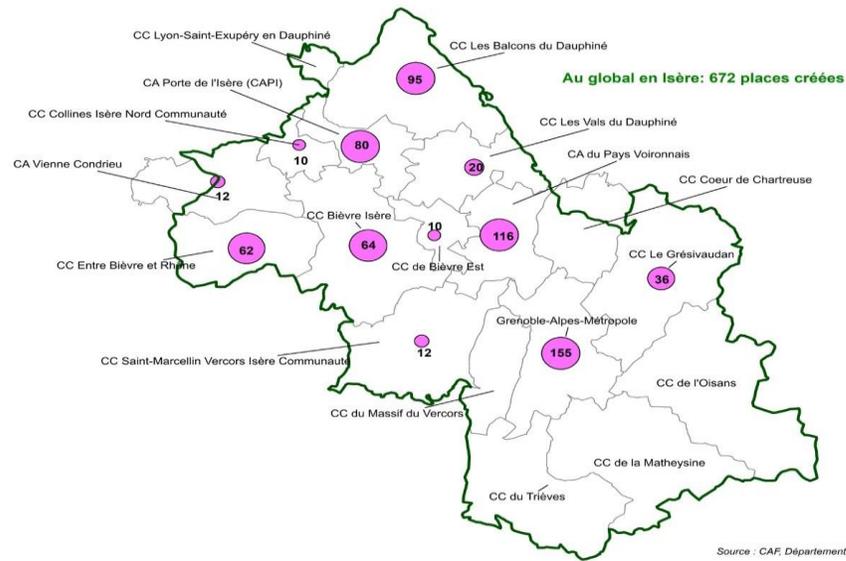


# Une pluralité d'offre avec une augmentation de places en micro-crèche en mode PAJE.

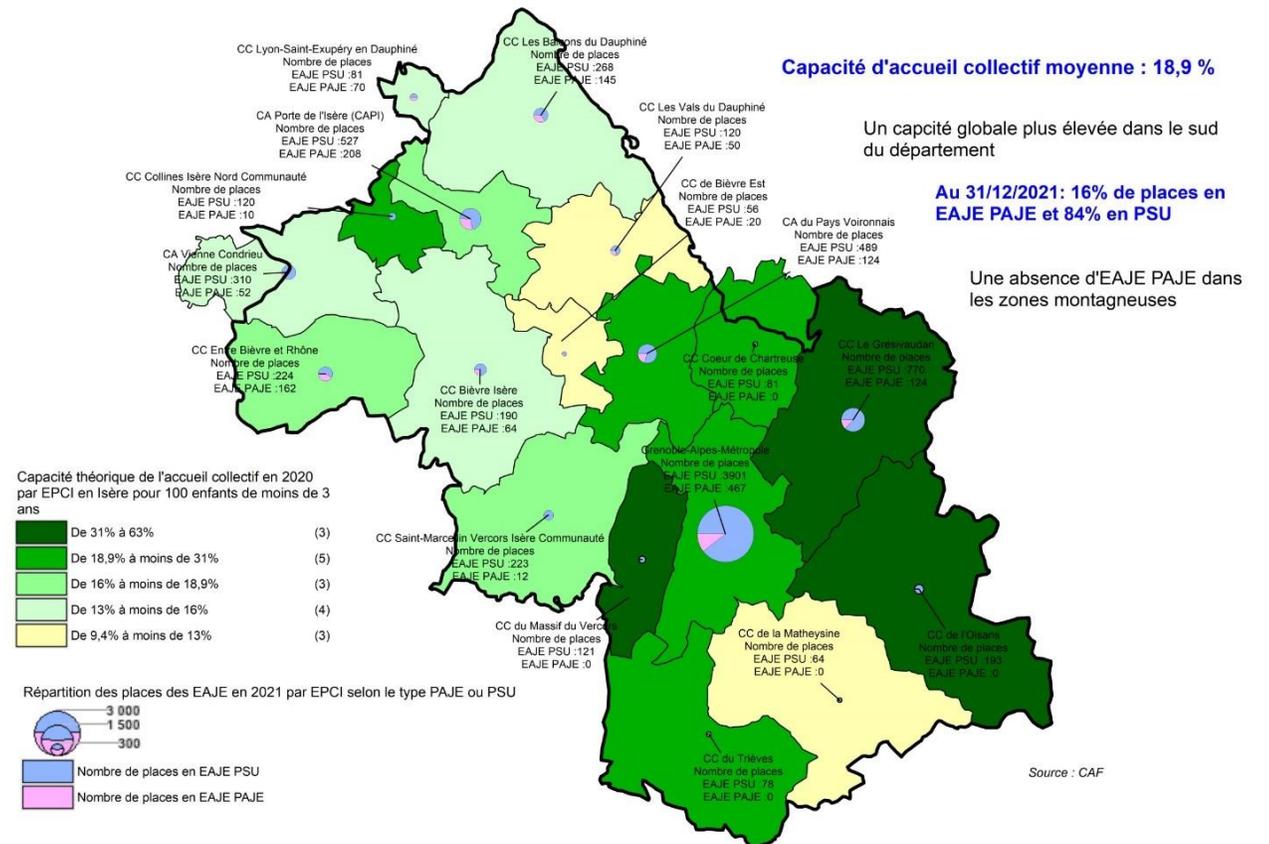
Envoyé en préfecture le 28/12/2023  
 Reçu en préfecture le 28/12/2023  
 Publié le 28/12/2023  
 ID : 038-200085751-20231218-D\_2023\_350-DE

Le multi accueil en mode PSU est le premier contributeur de places en accueil collectif. Les micro-crèches en mode PAJE (établissement dont la capacité d'accueil est inférieure ou égale à 12 places) arrivent en 2nd position aujourd'hui. Ces places se développent majoritairement en Isère dans 4 EPCI : la communauté d'agglomération du pays Voironnais, les Balcons du Dauphiné, Grenoble Alpes Métropole et la Capi.

Nombre de places créées en EAJE PAJE de 2018 à 2022 par EPCI en Isère



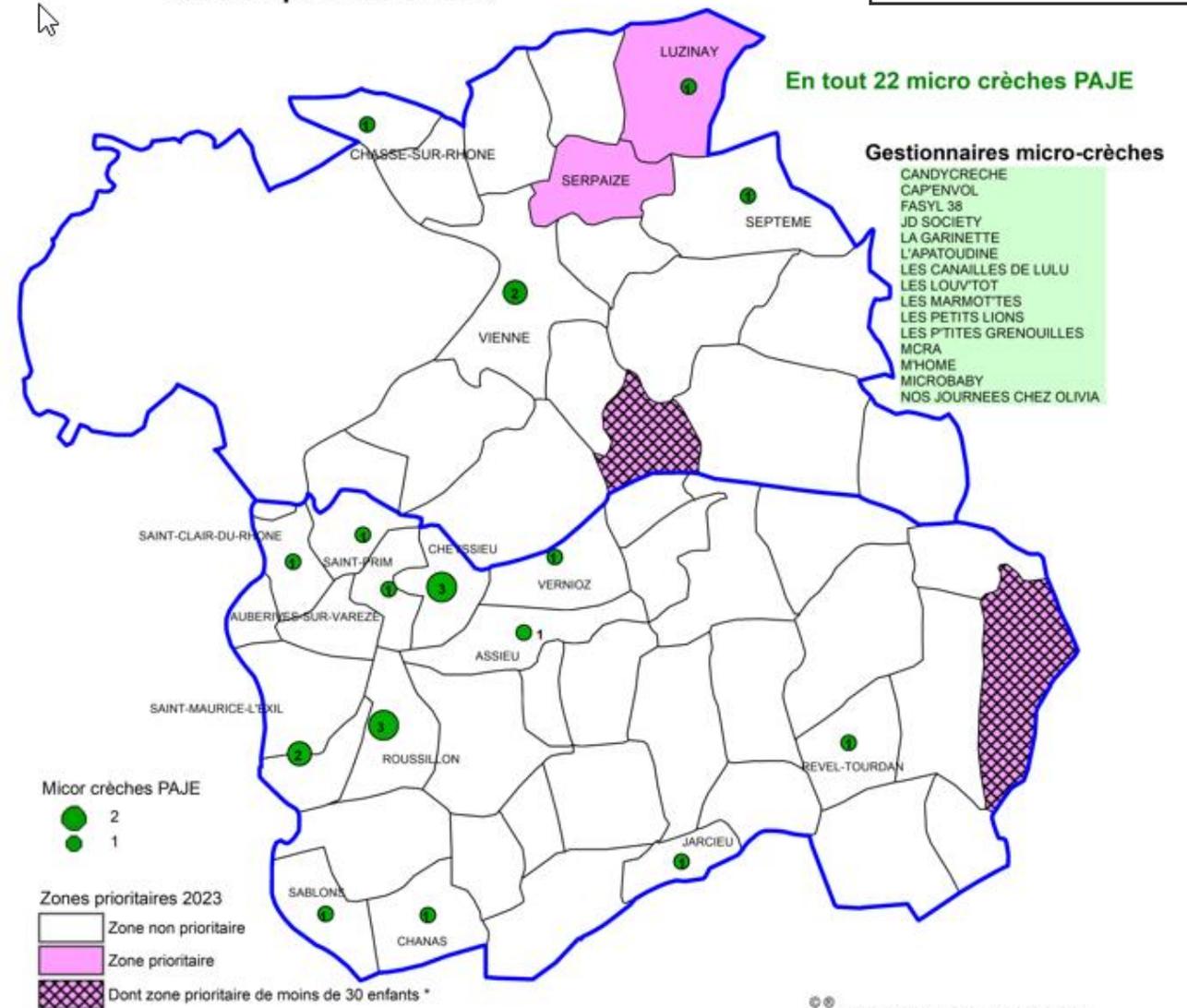
Taux de couverture de l'accueil collectif des enfants de moins de 3 ans en 2020 et nombre de places EAJE PSU et PAJE au 31/12/2021 en Isère



**Développement des places en mode PAJE sur votre territoire toujours attractif.**

**Des équipements privés qui augmentent l'offre d'accueil petite enfance en Isère mais qui concernent un public spécifique.**

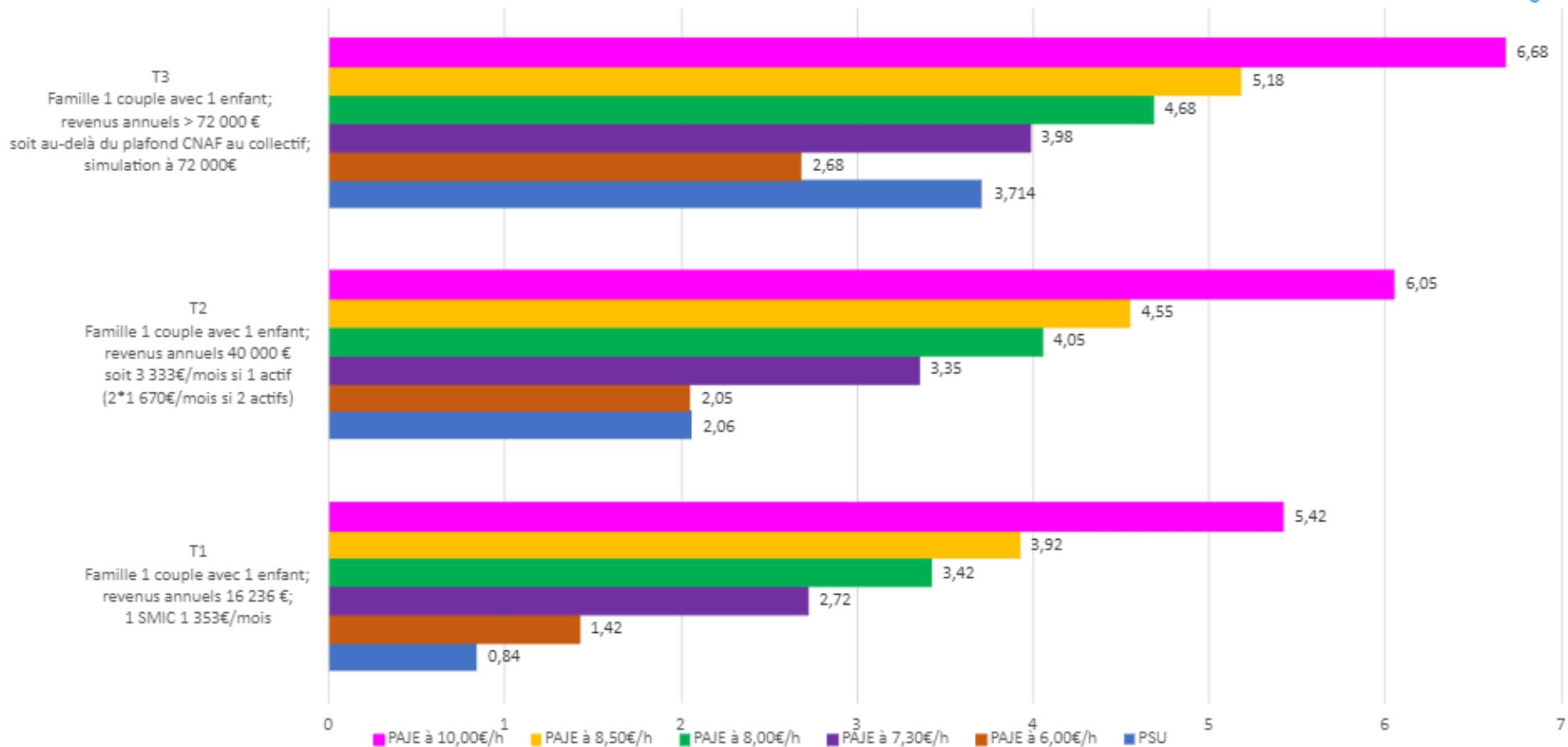
**Au fil de l'Isère et du Rhône:  
Implantation des micro crèches PAJE par commune a  
et zones prioritaires 2023**



\* Population des enfants de moins de 3 ans estimée pour le calcul du taux de couverture 2020

© ©  
Nombre de micro crèches PAJE : source CAF  
Taux de couverture 2020 : source Open data CAF  
Potentiel financier 2022 : source DGCL

### Accueil collectif : Reste à charge pour les familles avec 1 enfant en €/heure (barèmes ressources 2023) selon les 3 tranches de revenus





Proposer un appel à projet spécifique pour le  
développement de l'offre collective

Expérimentation à partir de 2024  
sur des territoires potentiels

+

o

**Le projet doit  
remplir  
les 2  
conditions  
cumulables**

**1-Etre implanté**

Sur un des EPCI retenus dans le cadre de l'appel à projet et dont il est constaté une absence ou une insuffisance d'offre sur une ou des communes.

Dans l'EPCI retenu et sur une commune où le développement social, économique, démographique justifie le développement d'une offre collective PE complémentaire.

Dans l'EPCI en tenant compte de l'offre d'accueil individuelle afin de ne pas la déstabiliser.

**2-Proposer une offre adaptée aux besoins des familles**

Il s'agit de proposer un projet adapté aux besoins des familles et aux profils des familles du territoire ciblé et des axes définis de la CTG (Grille tarifaire en cohérence avec le potentiel financier des familles du territoire, particularité du public, mixité et accessibilité)

**Et / Ou**

**3-Mettre en œuvre un projet socio-éducatif pertinent**

Il est demandé de développer une offre au regard des besoins du territoire et des familles en l'absence d'axes précis dans la CTG et qualitativement remarquable (établissement intergénérationnel, méthode éducative spécifique, projet en faveur de familles spécifiques et/ou vulnérables, projet en horaire atypique...).

## Des critères d'accessibilité pour les familles

- Tarification inférieure au plafond fixé par la législation et la réglementation relative au versement du CMG (Article L531-6 du code de la CSP) - 10€ en 2022
- Tarification qui comprend la fourniture des repas et des produits d'hygiène, notamment les couches
- Tarification modulée en fonction des ressources des familles avec 3 tranches de ressources et une modulation en fonction de la durée avec une proposition de 2 volumes horaires (inf à 100h/mois et sup à 100h/mois)
- Publication de la grille tarifaire en ligne et affichage dans l'EAJE
- Application d'une grille tarifaire avec un tarif horaire maximum défini
- Maintenir une mixité des publics (10% d'accueil de la T1 à favoriser)
- Favoriser l'accessibilité des temps AO avec tarification adaptée pour les accueils de plus de 16h - Réf droit PAJE
- S'adapter à l'accueil des enfants en situation de handicap
- Rédaction et publication du RF et PE conformes aux attendus

**Des  
conditions  
de réussite  
essentiels**

**Objectifs : L'implication de l'ensemble des acteurs PE pleine et entière :**

Au niveau technique :

- Pour le lancement de l'appel à projet afin de déterminer les zones de votre territoire à couvrir
- Pour l'étude de la pertinence des projets à soutenir
- Pour la proposition de l'offre et son adéquation avec l'existant (connaissance de l'activité)

Au niveau financier :

- Un cofinancement est-il envisageable ?
- Une mise à disposition de locaux ?
- Autres

**Les moyens :**

- Pour l'étude du développement : La mise en place d'une instance locale de regards croisés co portée par le Collectivité, le Cd, la Msa et la Caf
- Pour le suivi l'activité, quelles attentes avez-vous vis à vis des porteurs de projets privés ?

## Les suites à cet échange

**Est-ce que chaque acteur souhaite s'engager dans cette expérimentation ?  
Si oui, sous quelle forme (technique, financière...)?**

**Comment envisagez-vous la poursuite de ce travail partagé (formalisation politique et/ou opérationnelle)?**